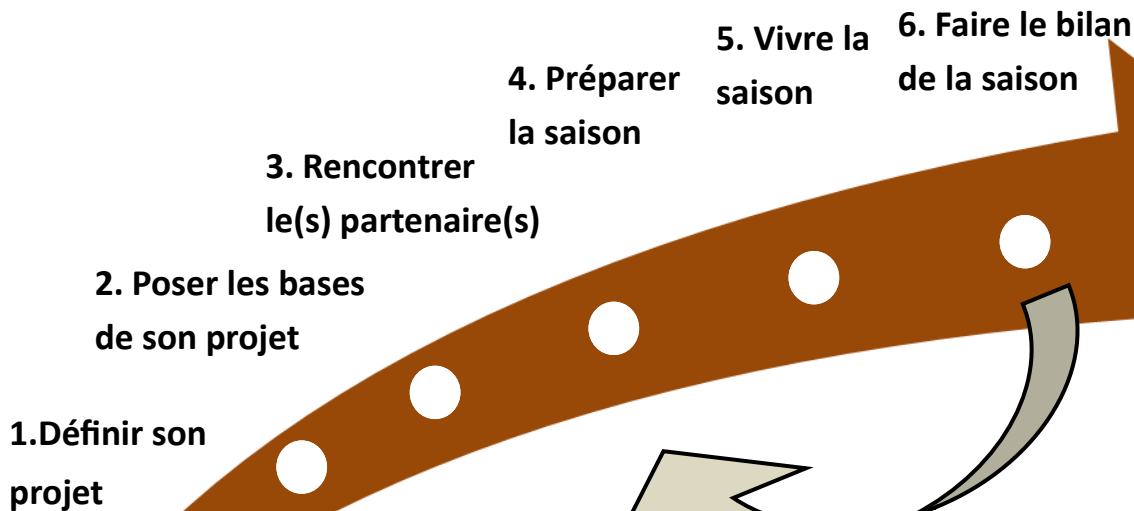


6. Faire le bilan de la saison



Pour le producteur et les consommateurs

Objectifs de cette étape :

- Tirer les enseignements de la saison passée et préparer la prochaine saison

La question à laquelle il faut répondre :

Quels sont les points de votre partenariat AMAP que vous devez améliorer ?

Ce qu'il faut faire :

- reprendre chacun des 3 x 3 engagements et voir comment ils ont été mis en œuvre et respectés par le groupe de consommateurs, comme par le producteur, tout au long de la saison.
- pour chaque difficulté, identifier les raisons et les pistes d'amélioration pour la prochaine saison
- discuter des termes du contrat pour la prochaine saison (voir étape n°4 « Préparation de la saison »).

Le bilan de saison est un moment important du partenariat AMAP ; c'est l'occasion de :

- comparer la situation par rapport à vos objectifs initiaux (cf étapes n°1 et n°2),
- revoir ensemble les fonctionnements des uns et des autres, et d'ainsi préparer la saison suivante (étape n°4).

Ce bilan peut se faire sous différentes manières : discussion collective (adhérents du groupe et producteur), interpellation des adhérents au cours des dernières distributions de la saison, temps d'échange privilégié avec le producteur, distribution d'un questionnaire papier ou en ligne, etc.

Vous pouvez aussi en profiter pour réaliser la 1^{ère} étape du SPG (Système participatif de Garantie – lire plus haut, le point juridique).